ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Interruption de la liaison aérienne desservie par Air France entre Nice et Paris

Question orale n° 448

Texte de la question

M. Éric Ciotti alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur le projet d'interruption de la liaison aérienne desservie par Air France entre Nice et Paris-Orly. Le 18 octobre 2023, par un simple communiqué publié sans aucune concertation avec les élus des territoires concernés, la compagnie Air France a annoncé mettre fin aux liaisons entre l'aéroport de Paris-Orly et les villes de Toulouse, Marseille et Nice à partir de 2026. S'agissant de Nice, cette mesure concerne entre 85 et 100 vols par semaine depuis et vers la Côte d'Azur. Il lui demande s'il compte intervenir afin de maintenir cette liaison, nécessaire non seulement d'un point de vue touristique, mais aussi pour de nombreux professionnels qui, dans le cadre de leur activité, sont contraints d'effectuer ces trajets en avion compte tenu du fait que la durée du voyage en train est cinq fois plus importante.

Texte de la réponse

LIAISON AÉRIENNE NICE-PARIS
Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti, pour exposer sa question, n° 448, relative à la liaison aérienne Nice-Paris.

M. Éric Ciotti. Nous avons appris avec stupéfaction, il y a quelques semaines, la suppression, par la compagnie Air France, de la desserte, depuis Orly, des grands aéroports de province comme ceux de Nice – deuxième plateforme aéroportuaire française –, de Marseille ou de Toulouse. Cela a été un choc, un coup rude, non seulement pour les personnels d'Air France, qui ont exprimé leur émotion et leur colère la semaine dernière encore, mais aussi pour les territoires concernés, notamment pour les Alpes-Maritimes, pour la Côte d'Azur et pour Nice, qui est actuellement reliée à Orly par plus d'une centaine de vols chaque semaine.

Cette décision ne repose sur aucune justification puisque cette ligne est sans doute une des plus rentables de France. De plus, cette fermeture n'est assortie d'aucune solution de remplacement ferroviaire puisque, malheureusement, la ligne à grande vitesse ne rejoint pas encore la Côte d'Azur, si bien que le trajet entre Nice et Paris dure plus de six heures et n'est donc absolument pas compétitif avec l'avion.

Nous dénonçons la méthode : cette mesure n'a fait l'objet d'aucune concertation, d'aucune information. On aurait aimé que la compagnie Air France, qui a fait tomber le couperet, se soucie plus de ces territoires auxquels elle doit beaucoup. Elle doit beaucoup, également, à l'engagement de l'État. C'est une compagnie nationale qui ne peut pas se désintéresser de l'avenir des territoires qui font la richesse de la France.

Ma question est simple : qu'entendez-vous faire pour qu'Air France revienne sur sa décision ou, à tout le moins, pour éviter toute dégradation de l'offre ? J'entends en effet qu'Air France annonce que la compagnie à bas coût Transavia pourrait prendre le relais – or cela ne nous satisfait pas. On entend aussi que les créneaux dont disposait Air France sur cette liaison seraient reportés, pour une part, sur Roissy, ce qui signifie que, de porte à

porte, le trajet prendra une heure et demie, voire deux heures de plus. Ce n'est pas acceptable.

Le Gouvernement ne peut pas se désintéresser de cette question. Dans les périodes de crise, il a été aux côtés d'Air France et il ne saurait agir en fonction de seules considérations financières, qui feraient abstraction de l'intérêt national. Il ne saurait promouvoir une politique contraire à ce que nous attendons d'une compagnie qui a une histoire, un lien fort avec la France et ses territoires.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports.

M. Clément Beaune, *ministre délégué chargé des transports.* Je partage plusieurs points de votre intervention, monsieur le député Ciotti. Il est en effet évident que la desserte de nos territoires fait partie des missions d'Air France – elle est indispensable et elle doit perdurer. Il est également évident que l'État, tout comme les acteurs publics et les élus concernés, ne peut se désintéresser de l'activité de la compagnie. Enfin, je suis d'accord avec vous pour ce qui est de la méthode : je la déplore et la dénonce aussi car il vaut mieux que la concertation ait lieu avant qu'après – je l'ai signifié publiquement à Air France.

Reste que, sur le fond, et il y va de l'avenir de notre champion international, il faut prendre en considération une évolution : la compétition, y compris avec les compagnies low cost qui, vous le savez, opèrent dans les grands aéroports comme celui de Nice. Si elle n'est pas sans produire des bénéfices en matière d'activité touristique, cette compétition est des plus rudes et Air France doit s'adapter. Il serait malhonnête de ne pas le reconnaître.

Nous devons néanmoins veiller à ce que cette adaptation se fasse dans l'équilibre et la discussion. Vous avez soulevé deux points importants, même si j'entends votre relative insatisfaction : le maintien et le renforcement de la desserte du hub Paris-Charles-de-Gaulle ; l'idée, qui reste à affiner et à discuter, que Transavia reprenne une partie des activités d'Air France pour la liaison Nice-Orly.

Nous disposons d'un peu de temps puisque la direction d'Air France a annoncé que cette mesure s'appliquerait en 2026. J'ai demandé qu'une discussion soit engagée avec le président de la région, avec le président de la métropole, avec les élus concernés – vous y compris, donc, monsieur Ciotti – et je souhaite que ce travail, qui a commencé, se poursuive dans les prochaines semaines. J'y veillerai.

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti.

M. Éric Ciotti. Je vous remercie, monsieur le ministre délégué. Nous attendons, ainsi que le département des Alpes-Maritimes, cette concertation. Vous affirmez que l'offre globale sera améliorée alors qu'elle sera bel et bien dégradée puisque, selon son communiqué, Air France maintiendra 80 % à 90 % de ses capacités entre Paris et Nice, ce qui représente donc une dégradation de 10 % à 20 %. C'est inacceptable pour la première destination touristique de France après Paris. Il y a là un enjeu pour la France.

Il faut prendre en compte la spécificité de la Côte d'Azur. Les professionnels du tourisme sont inquiets face à cette détérioration de l'offre qualitative de la desserte aérienne. Président du groupe d'amitié France-Monaco, j'appelle en outre votre attention sur la desserte de la principauté, qui observe avec une grande inquiétude cette dégradation non seulement qualitative mais aussi quantitative de l'offre.

Je compte sur vous pour faire entendre raison à Air France concernant cette décision inopportune sur le fond comme sur la forme.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 448

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QOSD448

Rubrique : Transports aériens
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 décembre 2023
Réponse publiée le : 13 décembre 2023, page 11258
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 décembre 2023